NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/513
5 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 64 a) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Désarmement régional

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 2	2
II.	ACTIVITES DU SECRETARIAT	3	2
III.	ACTIVITES DE L'INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT	4 - 19	5
IV.	REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS		8
	Brésil		8
	Bulgarie		9
	France (au nom des 12 Etats de la Communauté européenne)		11
	Nigéria		12
	Nouvelle-Zélande		13
	Pakistan		14
	Pologne		16

19 p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Le 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 42/39 E concernant le désarmement régional, dont le dispositif se lisait en partie comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

4. Invite tous les Etats et les institutions régionales associées aux efforts de désarmement régional à en informer le Secrétaire général;

5. Prie l'Organisation des Nations Unies de prêter son assistance aux Etats et aux institutions régionales qui le demanderaient, pour la mise en place de mesures dans le cadre d'un effort de désarmement régional;

6. Prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée générale régulièrement informée de l'application des résolutions relatives au désarmement régional ainsi que des activités que le Secrétariat, en particulier le Département des affaires de désarmement, et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement mènent dans le domaine du désarmement régional;

...

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée 'Désarmement régional : rapport du Secrétaire général'.

2. Conformément au paragraphe 6 de cette résolution, les activités du Département des affaires de désarmement et celles de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement sont décrites dans les sections II et III du présent rapport. En ce qui concerne le paragraphe 5 de cette résolution, le Secrétaire général n'a jusqu'ici reçu aucune demande d'assistance émanant d'Etats ou d'institutions régionales en matière de désarmement régional. Pour ce qui est du paragraphe 4, il a reçu à ce jour des réponses de la Bulgarie, de la France (au nom des Etats membres de la Communauté européenne), du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et de la Pologne 1/. Ces réponses figurent à la section IV du présent rapport.

II. ACTIVITES DU SECRETARIAT

3. Durant la période considérée dans le présent document, le Secrétariat a notamment entrepris les activités suivantes qui ont un rapport avec les dispositions de la résolution 42/39 E de l'Assemblée générale relative au désarmement régional :

a) En coopération avec le Comité soviétique pour la paix, le Département des affaires de désarmement a organisé une réunion d'experts des Nations Unies sur la vérification dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Cette

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

réunion s'est tenue à Dagomys (Union des Républiques socialistes soviétiques), du 12 au 16 avril 1988, et a été financée par la contribution de l'Union soviétique au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement. Près de 35 experts de haut niveau en provenance de plus de 20 pays se sont rencontrés pour examiner les aspects théoriques et techniques de la vérification;

b) Un séminaire sur le thème "Désarmement et sécurité en Afrique" s'est tenu au Caire du 20 au 23 mars 1989. Il était organisé conjointement par le Ministère des affaires étrangères de l'Egypte et le Département des affaires de désarmement du Secrétariat; il a réuni une centaine de jeunes administrateurs et diplomates chargés des affaires de désarmement et de sécurité, originaires d'Egypte et de pays africains francophones;

c) Un séminaire international sur l'océan Indien en tant que zone de paix s'est tenu à Sotchi (Union des Républiques socialistes soviétiques), du 28 au 30 mars 1989. Il était organisé conjointement par le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat et l'Association de l'Union soviétique pour les Nations Unies, dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Environ 60 représentants d'Etats membres du Comité spécial de l'océan Indien et d'organisations et institutions non gouvernementales y ont participé pour examiner, entre autres sujets, les mesures propres à accroître la confiance dans la région, les effets des tensions régionales au regard de la paix et de la sécurité dans la région, les objectifs des grandes puissances et les sujets de préoccupation des pays de la région, ainsi que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et son application;

d) En coopération avec le Gouvernement japonais, le Département des affaires de désarmement a organisé une Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement à Kyoto (Japon), du 19 au 22 avril 1989. Une centaine de diplomates et de représentants d'organisations non gouvernementales de diverses régions se sont rencontrés pour examiner des questions liées à la sécurité et au désarmement, à l'interdiction et à la vérification des essais nucléaires, à la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et autres, à l'ouverture, à la transparence et aux mesures de renforcement de la confiance, et aux conceptions multilatérales et bilatérales du désarmement;

e) Une conférence régionale pour la Campagne mondiale pour le désarmement, organisée en coopération avec le Comité soviétique pour la paix et financée grâce à la contribution de l'Union soviétique au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement, s'est tenue à Dagomys (Union des Républiques socialistes soviétiques), du 12 au 16 juin 1989. Plus de 70 représentants des milieux diplomatiques, d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche, en provenance d'Europe, des Etats-Unis et du Canada, se sont réunis pour examiner des questions d'intérêt général liées au désarmement et des sujets de préoccupation propres à la région;

f) Le Département des affaires de désarmement a organisé à Kiev (République socialiste soviétique d'Ukraine), du 4 au 7 septembre 1989, en coopération avec le Comité ukrainien pour la paix, un séminaire sur les mesures multilatérales propres à accroître la confiance et à prévenir la guerre, plus particulièrement axé sur les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

risques de guerre nucléaire accidentelle ou de type non classique. Ce séminaire, financé grâce à la contribution de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement, réunissait une trentaine d'experts, qui ont pu étudier ces questions;

g) Conférences et séminaires régionaux jouent un rôle important en ce qu'ils offrent un lieu d'échange d'informations, de réflexion sur des questions pertinentes et de communications directes entre les diverses zones de la Campagne. Ils contribuent également à mettre en valeur le point de vue régional sur les questions de sécurité et de désarmement et à renforcer la compréhension et la coopération en matière de désarmement sur le plan régional;

h) Le Département des affaires de désarmement a l'intention d'organiser des réunions supplémentaires, si les ressources financières et humaines le permettent. C'est ainsi que le Gouvernement soviétique a proposé d'accueillir une conférence internationale sur le thème de la "Reconversion" qui se tiendra en juin 1990 à Moscou, grâce à la contribution soviétique au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement. Des invitations ont été reçues d'autres Etats, comme la Bulgarie (1990, armements navals), l'Italie (1990, transferts d'armements) et de la Ligue des Etats arabes - Qatar (1990, questions de désarmement). En acceptant ces invitations, le Département gardera à l'esprit le principe de l'universalité de la Campagne et les considérables contraintes qui pèsent sur son personnel chargé de la planification et de la réalisation des réunions spéciales;

i) Les trois centres régionaux des Nations Unies ont continué de coordonner les activités régionales dans le domaine du désarmement. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Lomé) met actuellement en oeuvre un programme complet d'activités, qui comprend notamment la diffusion d'informations et la participation à des conférences et à des séminaires sur les thèmes de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement;

j) Conformément à la résolution 43/76 G de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie a été inauguré et est entré en fonction à Katmandou le 30 janvier 1989 en présence du Premier Ministre du Népal et du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Après l'inauguration, une réunion sur les travaux et les priorités à prévoir pour le Centre s'est tenue à Katmandou les 30 et 31 janvier 1989;

k) Durant la période considérée, les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes ont été axées a) sur l'élargissement du réseau de relations avec les milieux diplomatiques, les médias, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui s'intéressent aux questions de désarmement; b) sur la création d'un service de référence et de documentation sur les questions liées à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement dans les pays d'Amérique latine; c) sur l'aide apportée aux organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la paix et du désarmement lorsqu'elles organisent des manifestations liées au désarmement;

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

1) De plus amples renseignements sur les activités des centres régionaux figurent dans les rapports du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (A/44/582), le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie (A/44/583) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (A/44/584).

III. ACTIVITES DE L'INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT

4. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (IRNUD) a mené notamment, dans le cadre des dispositions énoncées au paragraphe 6 de la résolution 43/39 E de l'Assemblée générale sur le désarmement régional, les activités suivantes :

a) Une étude sur les mesures de confiance en Afrique;

b) Des études sur le désarmement classique;

c) L'organisation d'une conférence sur le désarmement classique en Europe;

d) Des travaux de recherche sur les mesures de confiance de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et sur la prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires.

5. Parmi les projets en cours ou prévus, il faut citer a) les conceptions nationales de la sécurité des Etats; b) la sécurité des pays du tiers monde; c) la conférence à l'intention des instituts se consacrant en Afrique à la recherche sur le désarmement.

A. Projets achevés

1. Etude sur les mesures de confiance en Afrique

6. Publiée en 1987, cette étude 1/ évalue la pertinence des mesures de confiance en Afrique et montre la différence de la situation militaire et de la sécurité entre ce continent et l'Europe, qui rend ces mesures moins impérieuses en tant qu'élément permanent des relations entre les Etats africains.

2. Etudes sur le désarmement classique

7. L'Institut a publié deux études sur le désarmement classique en Europe. Dans la première, André Brie, Manfred Müller et Helga Schirmeister, de l'Institut des relations internationales de Potsdam-Babisberg (République démocratique allemande), et Andrezej Karkoszka, de l'Institut polonais des affaires internationales de Varsovie, examinent les objectifs, les conditions et les principaux éléments du désarmement classique en Europe 2/. La deuxième étude, intitulée Les forces classiques en Europe et la maîtrise des armements 3/, établie par des membres de l'Institut français des relations internationales de Paris, retrace le processus des Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle de forces et d'armements et mesures associées en Europe centrale, les positions des négociateurs et leur

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

évolution, ainsi que les problèmes liés aux préparatifs de la conférence sur la stabilité classique en Europe. Les auteurs y examinent la situation militaire des forces classiques en Europe, y présentent les approches occidentale et soviétique des négociations sur la limitation des armements classiques et y décrivent deux objectifs occidentaux de ces négociations.

3. Conférence sur le désarmement classique en Europe

8. L'Institut a organisé, en coopération avec l'Institut français des relations internationales, la Conférence sur les problèmes et perspectives du désarmement classique en Europe.

9. La Conférence a été ouverte par une allocution de M. René Felber, conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères de la Suisse.

10. Une cinquantaine de diplomates, de hauts fonctionnaires et de chercheurs de 30 pays ont participé à la Conférence, qui était la première grande réunion internationale depuis la conclusion à Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les actes de la Conférence sont en cours de publication.

11. Les cinq sessions ont été consacrées : a) à la situation actuelle des forces classiques en Europe et à leurs doctrines d'emploi; b) aux problèmes de comparaison entre différents systèmes d'armements classiques; c) aux objectifs et méthodes de réduction, limitation et stabilisation; d) aux mesures de confiance et de vérification; et e) au désarmement classique en Europe et à son incidence sur le reste du monde.

4. Travaux de recherche

12. L'Institut a publié deux travaux de recherche dans une nouvelle série. Le numéro 3 de cette série, Mesures de confiance de la CSCE : documents et commentaires 4/ présente une analyse par paragraphe des régimes d'Helsinki et de Stockholm; le numéro 4 5/ analyse la prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires dans l'hémisphère sud dans le cadre des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix de cette région.

B. Projets en cours ou envisagés

1. Lettre de l'IRNUD

13. La Lettre trimestrielle vise à promouvoir et à renforcer la coopération internationale dans le domaine du désarmement et de la recherche sur la sécurité internationale. Elle rend notamment compte des recherches en cours sur les questions de désarmement et de sécurité internationale dans une région donnée. Des numéros ont été consacrés à la recherche en Afrique (juin 1988), en Asie (décembre 1988) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (juin 1989). Un numéro portait sur la limitation des armements classiques et les mesures de confiance en Europe (septembre 1988). Le dernier numéro de 1989 sera consacré à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et à l'Europe de l'Est (décembre 1989).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Les diverses conceptions de la sécurité nationale

14. L'Institut réalise depuis plusieurs années un projet dans le cadre duquel sont rédigées des études sur les conceptions de la sécurité nationale. Elles présentent les conceptions qui déterminent les orientations ou les initiatives prises par les Etats en matière de politique extérieure et de sécurité, et notamment leur optique du désarmement. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et la perception des comportements particuliers dans un contexte plus général, notamment régional. Elle pourrait également expliquer certaines des difficultés des négociations sur le désarmement.

15. La période considérée a vu la publication d'une étude de la conception de la sécurité de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un livre de 180 pages de Kennedy Graham, ancien diplomate néo-zélandais actuellement Secrétaire général de Parliamentarians Global Action (réseau appelé Parlementaires pour un ordre mondial jusqu'en 1986), et publié pour l'Institut par une maison londonienne, Taylor and Francis.

3. Sécurité des pays du tiers monde

16. L'Institut a entrepris des recherches sur la sécurité des pays du tiers monde, articulée selon une approche régionale et répondant par conséquent à l'importance accordée par nombre de conférences et d'études internationales aux points de vue régionaux.

17. Ce projet est exécuté en collaboration avec les instituts de recherche des différentes régions du tiers monde.

4. Conférence à l'intention des instituts se consacrant en Afrique à la recherche sur le désarmement

18. Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'Institut a organisé des conférences mondiales à l'intention des instituts se consacrant à la recherche sur le désarmement. Encouragé par le retentissement de ces manifestations, l'Institut propose d'organiser des conférences régionales des instituts de recherche de façon à assurer une participation plus large et d'axer les travaux sur des questions précises. La première de ces conférences se tiendra en Afrique. Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays africains, notamment du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes d'autres régions. L'Institut national d'études de stratégie globale de l'Algérie collaborera avec l'IRNUD à l'organisation de cette conférence et en publiera les actes.

19. Les travaux de la conférence seront consacrés : a) à l'analyse des positions africaines en matière de désarmement et de sécurité internationale; b) à l'actualité de la recherche et de l'enseignement; c) à l'aide à apporter à l'organisation de différents programmes de coopération; d) à la mise en place et à la promotion des relations entre instituts de la région.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

IV. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BRESIL

[Original : anglais]
[30 juin 1989]

1. Le Gouvernement brésilien reconnaît que le processus de désarmement, en particulier nucléaire, est un sujet qui présente un intérêt vital pour tous les Etats qui devraient donc lui accorder la priorité.

2. D'où l'importance que le Brésil a toujours attachée à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance privilégiée de discussion et de négociation sur le désarmement. Le dispositif de l'Organisation, et notamment la Conférence du désarmement, qui est habilitée à engager des négociations, est, de l'avis du Brésil, parfaitement à même de produire des accords universels de désarmement, vérifiables et équitables, dès lors que les Etats Membres en ont la volonté.

3. C'est bien ce que le Brésil attend de la Commission du désarmement, en voie d'élaborer une convention relative à l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques et à leur destruction. Le Brésil est fermement opposé à l'idée de remplacer l'interdiction universelle des armes chimiques, que la Commission du désarmement étudie, par des régimes de non-prolifération transitoires, limités ou exclusifs qui envisageraient, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le simple "désarmement des désarmés".

4. En émettant ces réserves, le Brésil n'en reconnaît pas moins que des mesures régionales de désarmement répondant aux principes indiqués ci-après et adoptées conformément aux directives autour desquelles s'est fait le consensus à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement, peuvent contribuer grandement à renforcer la paix et la sécurité internationales :

a) La priorité doit revenir au désarmement nucléaire;

b) Les puissances nucléaires et les autres Etats militairement importants doivent prendre l'initiative dans le processus de désarmement;

c) Des mesures de désarmement doivent être prises de façon équilibrée et équitable, pour garantir à chaque Etat le droit à la sécurité et empêcher aucun Etat ou groupe d'Etats de prendre l'avantage à l'un des stades du processus;

d) Les particularités de chaque région doivent être prises en considération.

5. Le Gouvernement brésilien estime également qu'il faudrait intensifier les efforts faits pour empêcher la course aux armements de gagner d'autres milieux car, comme l'a déclaré son président, M. José Sarney, à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la troisième consacrée au désarmement, "la non-militarisation de l'espace est une condition sine qua non de l'adoption de véritables mesures de désarmement régional" (voir A/S-15/PV.10, p. 14 et 15).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

6. Bien que situé dans l'une des régions les moins militarisées du monde et se targuant d'un des budgets militaires les plus faibles de la région, le Brésil n'est pas resté à l'écart des initiatives régionales présentant un intérêt certain et visant au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

7. C'est ainsi qu'au cours de la session de 1962 de l'Assemblée générale, il a lancé l'idée de la dénucléarisation militaire de l'Amérique latine, concrétisée cinq ans plus tard par la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine 6/, qu'il a lui-même signé et ratifié. Comptant voir rapidement remplies les conditions de la pleine application de l'article 28 du Traité, le Brésil a déclaré aux conférences générales bisannuelles de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes que, pour renforcer le système de Tlatelolco, il fallait impérativement que les puissances nucléaires respectent strictement les obligations contractées dans les protocoles additionnels.

8. Inspiré notamment par l'expérience du Traité de Tlatelolco, le Brésil a été l'un des auteurs, avec d'autres Etats de l'Atlantique Sud, de la résolution dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé solennellement l'Atlantique Sud "zone de paix et de coopération" (résolution 41/11 en date du 27 octobre 1986), proclamation majoritairement approuvée trois ans de suite par un bon nombre d'Etats Membres. Entre autres éléments essentiels, ce texte exhorte les Etats des autres régions, en particulier les pays militairement importants, à adopter des mesures concrètes de réduction puis d'élimination de leur présence militaire dans la région, à ne pas y introduire d'armes nucléaires ou autres armes de destruction massive et à maintenir la région à l'abri de rivalités et de conflits qui lui sont étrangers.

BULGARIE

[Original : russe]
[6 septembre 1989]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie se réjouit que la résolution 42/39 E de l'Assemblée générale, intitulée "Désarmement régional", ait été adoptée sans avoir été mise aux voix. Ce fait prouve que la communauté mondiale prend de plus en plus conscience, suivant les propres termes de la résolution, de "l'importance et [de] l'efficacité potentielle de mesures régionales de désarmement ... en ce qu'elles peuvent contribuer à la réalisation du désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace".

2. La Bulgarie considère les mesures de désarmement régional, tant unilatérales que bilatérales, comme une importante contribution aux efforts que déploie la communauté mondiale pour renforcer la paix, affranchir l'humanité de la menace de guerre et instaurer entre les nations une large coopération mutuellement avantageuse. Comme il est justement souligné dans la résolution 42/39 E intitulée "Désarmement régional", "les efforts de désarmement dans une région ne peuvent être isolés ni des efforts de désarmement dans d'autres régions ni des efforts globaux de désarmement tant sur le plan nucléaire que sur le plan conventionnel".

3. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie continuera à collaborer dans la mesure de ses possibilités aux efforts régionaux et globaux tendant à assurer la sécurité de tous et de chacun. Compte tenu de

/.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

l'interdépendance croissante du monde actuel, il estime que les mesures de désarmement régional et global se complètent et encouragent l'adoption les unes des autres. Seule l'étroite interaction de ces deux types de mesures permet d'aider à transformer le processus de désarmement effectif qui s'est engagé en un facteur permanent et irréversible de la vie internationale, qui favorise activement la restructuration des relations internationales pour les asseoir sur de nouvelles bases et le passage de l'humanité à une nouvelle étape de son développement dans une atmosphère de paix et de coopération.

4. L'un des objectifs essentiels de l'heure est de mettre fin à la course aux armements et d'étendre sans tarder le désarmement à tous les types et classes d'armes. On ne peut garantir une sécurité mutuelle et indivisible qu'en travaillant à instaurer l'équilibre des forces militaires à un niveau aussi bas que possible, qui suffise exclusivement à assurer la défense et à exclure la possibilité de toute attaque soudaine et de toutes opérations offensives de grande envergure. Dans ce contexte, la Bulgarie affirme la nécessité de renforcer encore le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale et se déclare prête à collaborer à ce processus.

5. Au paragraphe 3 de la résolution 42/39 E susmentionnée, il est souligné que l'Assemblée générale des Nations Unies "encourage les Etats à envisager et à développer, dans toute la mesure possible, des solutions régionales en matière de réduction des armements et de désarmement". La République populaire de Bulgarie, concrétisant sa doctrine militaire défensive, a appliqué cette année des mesures pratiques qui tendent à réduire sensiblement ses forces armées, ses armements et ses dépenses militaires. Ces mesures unilatérales sont appliquées de façon à mettre en place une structure manifestement non offensive que ce soit en Bulgarie même ou dans le cadre de l'Organisation du Traité de Varsovie et d'instaurer des conditions matérielles et politiques favorables à une poursuite logique du processus de limitation des armements et de désescalade du face-à-face militaire. Le Gouvernement bulgare voit dans les mesures unilatérales des pays alliés un facteur positif à l'échelon sous-régional - dans les Balkans -, régional - en Europe -, et mondial. Il faut espérer que les Etats membres de l'OTAN répondront aux mesures constructives qu'ont adoptées les pays parties au Traité de Varsovie par des initiatives du même ganre en matière de réduction des forces armées, des armements, des dépenses militaires et des activités militaires.

6. La République populaire de Bulgarie continuera à soutenir sans faillir les efforts tendant à mettre en pratique des initiatives conjointes et individuelles, qui visent à faciliter la solution des problèmes de sécurité dans les diverses régions du continent européen (par exemple, création d'un couloir dénucléarisé et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, diminution spectaculaire du face à face militaire en Europe septentrionale, création d'une zone de confiance, de coopération et de bon voisinage le long de la ligne de démarcation des deux alliances en Europe, transformation de la région méditerranéenne en une zone de paix et de coopération). Le Gouvernement et l'opinion publique bulgares prêtent et l'autre une attention particulière à l'idée (qu'ils souhaitent voir se concrétiser) de transformer les Balkans en une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

7. Le Gouvernement bulgare se déclare convaincu que l'une des orientations majeures des efforts de réduction des armements, de désarmement et de renforcement de la sécurité et de la stabilité, consiste à développer autant que possible l'esprit de franchise et l'ouverture en matière de défense et de sécurité au sens large du mot. Une objectivité sensiblement plus grande des informations concernant les moyens de défense de l'autre partie, ainsi qu'une meilleure prévisibilité de l'évolution des relations internationales, avant tout entre Etats voisins, c'est-à-dire à l'échelon régional, mais aussi sur le plan mondial, contribueraient considérablement à la transformation qualitative des relations internationales.

8. La Bulgarie affirme qu'à son avis les mesures tant régionales que mondiales de désarmement doivent s'accompagner de mesures de contrôle strictes et adéquates. Elle attache un grand prix au strict respect des accords de désarmement auxquels elle-même est partie ou qui concernent sa sécurité de manière plus indirecte. Dans ce contexte, la République populaire de Bulgarie est prête à prendre les décisions les plus efficaces sur les questions de vérification et de contrôle qui englobent des formes de contrôle national et international, y compris l'inspection sur place par mise en demeure.

FRANCE

(Au nom des 12 Etats de la Communauté européenne)

[Original : français]
[10 juillet 1989]

1. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne rappellent la réponse donnée en leur nom par la Belgique, en date du 28 mai 1987, à la résolution 39/63 F de l'Assemblée générale (voir A/42/457, sect. IV). Cette réponse décrit les éléments principaux de la position des Douze en matière de désarmement régional. Elle souligne notamment la perception croissante par un nombre de plus en plus grand de pays de l'importance que peut revêtir pour la sécurité et la stabilité une approche régionale. Elle rappelle que, de l'avis des Douze, "l'approche régionale du désarmement n'est en rien incompatible avec le principe d'universalité des Nations Unies. L'approche régionale peut permettre d'apporter des solutions progressives et concrètes aux problèmes du désarmement, adaptées à la diversité des situations (ibid., réponse de la Belgique, par. 5).

2. Les Douze considèrent que l'adoption de mesures de désarmement régional constitue l'une des formes les plus importantes et efficaces à travers lesquelles tous les Etats peuvent contribuer au processus du contrôle des armements et du désarmement. Pour la grande majorité des Etats, ce n'est pas un hasard si leurs perceptions en matière de sécurité sont en étroite relation avec les conditions de sécurité de leur propre région. Par conséquent, l'un des principaux objectifs à poursuivre dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement doit être la recherche d'une plus grande confiance et d'une stabilité internationale accrue.

3. Dans ce sens, les Douze pensent que ce sont les pays appartenant à une région particulière qui doivent chercher la forme qui leur permettra de parvenir à des accords de désarmement régional qui, prenant en considération les caractéristiques spécifiques de la zone, contribuent à une plus grande stabilité mondiale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

4. Les Douze considèrent que les initiatives de désarmement régional dans l'inspiration du Chapitre VIII de la Charte représentent un moyen concret et efficace pour assurer la réalisation des objectifs fondamentaux de l'ONU. Conformément à ce principe, l'Acte final d'Helsinki, dont les Douze ont contribué à la négociation d'une façon déterminante, stipule que : "Les Etats participants reconnaissent l'intérêt que présentent, pour eux tous, les efforts tendant à diminuer les risques de confrontation militaire et à promouvoir le désarmement, qui ont pour objet de compléter la détente politique en Europe et de renforcer leur sécurité". Pour cette raison, les Douze ont participé activement à la Réunion de suivi de la CSCE récemment clôturée à Vienne, afin d'arriver à un accord sur un mandat pour la négociation sur des nouvelles "Mesures de confiance et de sécurité". Les Douze saluent chaleureusement l'accord atteint sur le mandat pour une négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe.

5. Ces deux négociations ont commencé en mars dernier à Vienne dans le cadre du processus de la CSCE. La négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe cherche le renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe par un équilibre plus stable et plus sûr des forces armées conventionnelles à des niveaux inférieurs. Les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité visent le renforcement de la transparence par le biais d'une meilleure connaissance des activités militaires par l'adoption des nouvelles mesures de confiance et de sécurité.

6. Le début encourageant du processus de négociation de Vienne nous permet de concevoir certains espoirs quant à l'obtention, dans un avenir proche, de résultats satisfaisants qui aboutiront à un accroissement de la sécurité et de la stabilité de toute l'Europe, en sauvegardant les légitimes intérêts de sécurité de chaque pays participant au processus de la CSCE.

7. Nous, les Douze, espérons que ces efforts déployés en Europe sont imités dans d'autres régions du monde.

NIGERIA

[Original : anglais]
[3 juillet 1989]

1. Dans la région de l'Afrique en général et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest en particulier, le Nigéria entretient avec les autres Etats des relations harmonieuses et de bon voisinage. A cette fin, il s'est toujours efforcé de jouer un rôle de premier plan dans le règlement des conflits entre les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, soit de concert avec d'autres pays, soit dans le contexte de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2. A cet égard, les initiatives suivantes sont dignes d'attention :

a) L'initiative de paix du Nigéria qui a abouti, avec la coopération du Togo, au règlement rapide, en 1987, du conflit entre le Libéria et la Sierra Leone;

b) L'intervention du Nigéria (de concert avec le Togo) dans les heurts entre la Mauritanie et le Sénégal, afin de rétablir des relations pacifiques entre les deux voisins brouillés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir le désarmement au niveau du continent africain, le Nigéria participe activement aux programmes du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, situé à Lomé, auquel il fournit un appui moral et financier. En mars 1989, le Gouvernement nigérian a versé au Centre une contribution de 50 000 dollars des Etats-Unis.

4. Enfin, toujours dans le cadre de ces efforts, le Nigéria a récemment participé à l'organisation du premier cours de formation régional sur le désarmement organisé en Afrique, qu'il a accueilli à Lagos du 3 au 7 avril 1989. Vingt et un pays africains venus de tout le continent, nord, sud, est et ouest, ont participé à ce séminaire.

NOUVELLE-ZELANDE

[Original : anglais]
[6 septembre 1989]

1. La Nouvelle-Zélande est convaincue que chaque Etat, dans chaque région, a un rôle déterminant à jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, en contribuant à faire adopter au niveau régional des mesures de contrôle des armements et de désarmement.

2. Reconnaissant la contribution importante que les initiatives de désarmement au niveau régional peuvent apporter à la sécurité régionale et aux efforts déployés sur le plan mondial pour renverser la course aux armements nucléaires, la Nouvelle-Zélande a été l'un des premiers Etats à proposer la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud. Cette idée est maintenant consacrée par le Traité de Rarotonga, qui a été ratifié par les membres du Forum du Pacifique Sud. Ce traité renforce les engagements déjà pris en matière de non-prolifération par les Etats Membres qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il exprime le désir de toutes les parties que le Pacifique Sud ne serve pas de polygone d'essais d'armes nucléaires ni de zone d'immersion de déchets nucléaires. Les parties s'engagent également à empêcher le stationnement sur leur territoire d'engins explosifs nucléaires. La loi néo-zélandaise relative au contrôle des armements, au désarmement et à la zone dénucléarisée incorpore les dispositions du Traité de Rarotonga dans la législation néo-zélandaise.

3. La zone dénucléarisée créée par le Traité de Rarotonga n'existe pas isolément. Elle est bordée à l'est par la zone latino-américaine et au sud par la zone établie par le Traité sur l'Antarctique de 1961 7/. La Nouvelle-Zélande est attachée au Traité sur l'Antarctique, non seulement parce qu'il établit une zone dénucléarisée et démilitarisée dans l'Antarctique, mais parce que depuis 28 ans il garantit efficacement la stabilité de la région située au sud de la Nouvelle-Zélande.

4. Au niveau national, le Gouvernement néo-zélandais a créé un nouveau ministère chargé du désarmement et du contrôle des armements. Ce ministère symbolise l'importance fondamentale que la Nouvelle-Zélande accorde aux objectifs du désarmement et du contrôle des armements. En outre, le Gouvernement a créé un comité consultatif public du désarmement et du contrôle des armements chargé de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

conseiller le Gouvernement dans ces domaines et de publier des rapports à ce sujet. Ce comité est également chargé de faire des recommandations quant à l'affectation des ressources du Fonds pour l'éducation relative à la paix et au désarmement, qui vise à développer l'éducation dans ces domaines de façon à promouvoir la paix internationale, le contrôle des armements et le désarmement. Le Fonds a également servi à financer les activités d'organisations non gouvernementales locales au service de la paix.

5. La Nouvelle-Zélande a versé des contributions volontaires à la Campagne mondiale pour le désarmement, car elle reconnaît que la Campagne a largement contribué à la diffusion d'informations concrètes sur la course aux armements et le désarmement et la mise en place de dispositifs régionaux et d'arrangements institutionnels pour la réalisation des objectifs de la Campagne. Dans le cadre de celle-ci, des programmes très utiles ont été entrepris, entre autres des réunions et des séminaires régionaux consacrés aux questions de désarmement.

6. Le Gouvernement néo-zélandais a eu le plaisir d'être associé à la création, à Katmandou, du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, qui a pour objectifs de fournir un appui aux initiatives et aux activités des Etats de la région, notamment ceux de la région du Pacifique, dans le domaine du désarmement, et de coordonner les activités entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. La Nouvelle-Zélande a versé une contribution volontaire pour financer en partie l'exploitation du Centre régional, et elle s'est fait représenter à la séance inaugurale du Centre, en janvier 1989. La Nouvelle-Zélande entend entretenir des relations suivies et fécondes avec le Centre.

7. La Nouvelle-Zélande a appuyé l'initiative prise par l'Australie de convoquer un séminaire régional consacré à la question des armes chimiques, visant à encourager les pays de la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique à appuyer le projet de convention sur les armes chimiques. Lors du Séminaire, qui s'est tenu à Canberra au début du mois d'août 1989, la Nouvelle-Zélande a présenté un rapport sur les obligations qui incombent aux Etats aux termes du projet de convention.

PAKISTAN

[Original : anglais]
[5 juillet 1989]

1. La communauté internationale a été animée dans ses efforts pour se rapprocher de l'idéal du désarmement général et complet par l'aspiration que ressent l'être humain vers la paix et la sécurité véritables, l'élimination des dangers de la guerre, et la libération des ressources économiques, intellectuelles et autres pour les utiliser à des fins pacifiques.

2. Les principales directives à suivre pour aboutir à un désarmement général et complet ont été adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement. Malheureusement les buts et objectifs arrêtés à cette session sont loin d'être atteints.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. Si les négociations sur le désarmement nucléaire entre les deux grandes puissances ont laissé entrevoir des progrès dans le domaine du désarmement au niveau mondial, il n'en reste pas moins, de l'avis du Pakistan, que des efforts soutenus sont nécessaires dans le cadre de la Conférence du désarmement et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour que des progrès soient réalisés en ce qui concerne l'ensemble des questions liées au désarmement.

4. Un aspect important de la sécurité mondiale qui mérite l'attention et qui appelle des changements est le danger que représentent pour la sécurité des petits Etats la militarisation et l'attitude agressive des grands Etats qui veulent dominer une région ou y exercer leur hégémonie.

5. Le Pakistan préconise depuis longtemps d'aborder les questions du désarmement tant nucléaire que classique dans une optique régionale. Il estime que cette approche permet seule d'accorder l'attention nécessaire aux diverses situations et perspectives propres à une région particulière, et de prendre les mesures appropriées qui n'auront peut-être pas une application mondiale. Une telle approche permet aussi de tenir compte des rapports entre les pays d'une région ainsi que de l'interaction de ces pays avec les puissances extérieures, de manière qu'il soit possible de répondre aux préoccupations légitimes de tous en matière de sécurité.

6. Dans le contexte de l'Asie du Sud, le Pakistan espère qu'il sera possible d'établir un cadre régional et bilatéral pour le désarmement, la sécurité et les mesures propres à accroître la confiance. C'est pour favoriser le désarmement ainsi que l'instauration de la confiance et de la sécurité régionale que le Pakistan a présenté des propositions visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, avec inspection mutuelle des installations nucléaires, adhésion simultanée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, déclaration conjointe concernant la non-acquisition et la non-fabrication d'armes nucléaires, acceptation mutuelle des garanties internationales, signature d'un traité bilatéral ou régional sur l'interdiction des essais nucléaires, fixation de contingents de forces armées mutuellement acceptables, limitation des dépenses militaires, etc. Le Pakistan juge encourageant l'accord qu'il a conclu avec l'Inde selon lequel chacun des deux Etats s'engage à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre, ce qui représente un pas important vers la réalisation des objectifs susmentionnés.

7. Un effort collectif des pays déployé à l'échelon régional pour promouvoir le désarmement et renforcer la sécurité grâce à des niveaux d'armements aussi bas que possible est l'indispensable corollaire des activités de plaidoyer en faveur du désarmement mondial. Le Pakistan estime qu'une approche régionale servirait à promouvoir efficacement la non-prolifération nucléaire et le désarmement et renforcerait la sécurité des petits pays, favorisant ainsi la paix et la sécurité internationales. Les approches mondiales et régionales se complétant mutuellement, on peut donc y avoir recours simultanément.

8. Le Pakistan estime qu'il faudrait prendre les mesures suivantes pour promouvoir l'approche régionale en matière de désarmement :

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

a) L'Organisation des Nations Unies devrait apporter son appui à l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance au niveau régional. Les initiatives prises par les Etats de la région dans ce domaine, ainsi que les initiatives en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité, devraient être encouragées et soutenues;

b) Les divergences de vues ou les conflits existant entre Etats d'une même région devraient être résolus par des moyens pacifiques afin de promouvoir le processus du désarmement régional;

c) Des accords devraient être conclus par lesquels les Etats accepteraient mutuellement de restreindre leurs acquisitions d'armes, de pratiquer la non-prolifération et d'adopter des mesures propres à accroître la confiance, tout en renonçant aux politiques d'ingérence, d'intervention, de domination, de contrainte, au recours à la menace ou à l'emploi de la force, sous quelque forme que ce soit;

d) Les Etats d'une région devraient s'efforcer d'établir entre eux un équilibre militaire mutuellement acceptable. Les mesures propres à instaurer un équilibre régional pourraient être notamment les suivantes : créer des zones exemptes d'armes nucléaires, renoncer à acquérir des armes de destruction massive, des armes radiologiques ou certains types d'armes avancées, fixer d'un commun accord des plafonds pour les effectifs des forces armées, les armements classiques et les dépenses militaires;

e) Il faudrait créer des institutions et des mécanismes propres à faciliter les initiatives sur le plan régional en matière de désarmement et de sécurité;

f) Une fois qu'une certaine confiance mutuelle aura été atteinte, les Etats d'une région pourront mettre au point des positions communes et coordonnées en ce qui concerne les menaces extérieures à la région, y compris la présence de forces étrangères aux alentours;

g) Il faudrait que le Secrétaire général entreprenne avec un groupe d'experts gouvernementaux une nouvelle étude de l'ONU sur la façon d'aborder les problèmes de désarmement dans une optique régionale, particulièrement pour ce qui est d'analyser les menaces pesant sur la sécurité des petits Etats et de suggérer des mesures propres à corriger la situation.

POLOGNE

[Original : anglais]
[7 septembre 1989]

1. Dans les efforts qu'elle fait pour promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que les intérêts bien conçus de sa propre sécurité nationale, la Pologne s'est efforcée traditionnellement de contribuer sensiblement au développement de la coopération internationale et du dialogue sur le désarmement en Europe. Dans l'ensemble, ces efforts se sont portés essentiellement sur la zone la plus névralgique du continent, l'Europe centrale, où deux blocs politico-militaires opposés se trouvent en contact direct.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. L'attachement de la Pologne à la sécurité régionale et au désarmement en Europe, plus particulièrement en Europe centrale, s'est traduit par diverses Rapacki) et l'idée d'un gel des armes nucléaires (plan Gomulka). Malheureusement, à l'époque, ni l'un ni l'autre de ces plans n'ont trouvé de conditions extérieures favorables à leur réalisation.

3. L'intérêt de la Pologne pour le désarmement régional a trouvé aussi son expression dans le plan de 1987 portant sur la réduction des armements et le renforcement de la confiance en Europe, connu sous le nom de plan Jaruzelski (voir A/43/411). Cette dernière proposition, développée et précisée dans des documents publiés subséquemment par le Gouvernement polonais, est en accord avec d'autres notions de désarmement concernant l'Europe et est venue renforcer une offre de désarmement faite par les Etats socialistes. Le plan a fondamentalement pour but de réduire et de disperser les potentiels militaires en Europe centrale.

4. Ce plan porte sur la possibilité d'éliminer, d'une manière équilibrée, les asymétries et les disproportions en ce qui concerne divers types d'armements convenus d'un commun accord.

5. Il met en particulier l'accent sur l'élimination de la possibilité d'entreprendre des opérations offensives, et au premier chef de lancer une attaque-surprise, du fait qu'il préconise la transformation des éléments offensifs du potentiel militaire en éléments strictement défensifs. A cette fin, il propose un certain nombre de mesures visant à réduire ou à limiter les armes nucléaires tactiques et les types les plus destructifs d'armes classiques, sans établir de liens directs entre ces différentes mesures.

6. Le plan envisage également la mise en place de mécanismes de vaste portée permettant une vérification des engagements pris ainsi que de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

7. Le plan prévoit aussi une évolution telle des doctrines et conceptions militaires qu'elles puissent être mutuellement considérées comme purement défensives.

8. En lançant cette initiative, la Pologne est partie de l'hypothèse que l'état actuel des relations politiques en Europe ne justifie pas l'actuel niveau d'armements et de présence militaire, particulièrement la concentration des forces armées en Europe centrale. Cette hypothèse repose sur la conviction que la prédominance du facteur militaire dans les relations Est-Ouest provient d'un manque mutuel de confiance et par le fait que depuis longtemps on a vu de part et d'autre dans l'autre camp un ennemi et un agresseur potentiel.

9. Les vastes arsenaux militaires de l'Europe sont devenus une source de menace plutôt qu'une garantie de développement pacifique sur le continent. L'éclatement d'un conflit nucléaire en Europe est un danger qui a été renforcé par la présence d'armes nucléaires sur le continent, à savoir de forces nucléaires tactiques, qui ont un effet particulièrement déstabilisateur, et d'armes nucléaires tactiques, ainsi que par la clause de la doctrine de guerre de l'OTAN qui prévoit la possibilité d'utiliser les premiers les armes nucléaires. Les arsenaux militaires classiques, dont la puissance destructrice en cas de conflit armé est multipliée

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

par la course technologique aux armements, ont créé un autre facteur qui accentue l'insécurité. L'existence d'un équilibre militaire approximatif entre les Etats membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie sur le continent européen ne saurait assurer la stabilité militaire, en raison des vastes potentiels militaires en jeu et du caractère des doctrines et stratégies militaires et en raison des structures des potentiels militaires de chaque partie qui sont de part et d'autre perçues comme offensives.

10. L'initiative polonaise propose les objectifs à long terme ci-après :

a) Contribuer, au plus haut degré, à réduire le rôle du facteur militaire dans les relations Est-Ouest en Europe;

b) Etablir une base durable pour la stabilité militaire en Europe, en se fondant sur des potentiels militaires restructurés et quantitativement réduits;

c) Prévenir, en tenant compte du processus inévitable de dénucléarisation en Europe, l'établissement d'éléments de dissuasion classiques;

d) Renforcer le sentiment de sécurité de tous les pays européens, en particulier en Europe centrale, en éliminant la possibilité que n'éclate un conflit sur le continent.

11. Le plan Jaruzelski offre donc un cadre pour les efforts englobant toutes les questions relatives à la sécurité européenne encore en suspens dans le domaine militaire.

12. La Pologne, dans ses efforts en faveur du désarmement, accorde une grande importance aux négociations de Vienne sur les forces armées classiques en Europe, auxquelles participent 23 Etats de l'OTAN et du Traité de Varsovie, et aux négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, menées par les 35 Etats de la Conférence sur la sécurité et la confiance en Europe.

13. L'amélioration actuelle des relations Est-Ouest crée des conditions favorables au succès de ces négociations. La Pologne voudrait qu'on parvienne le plus tôt possible à un accord par lequel les forces et les armements seraient réduits à des niveaux mutuellement convenus, particulièrement pour ce qui concerne les Etats d'Europe centrale.

14. La Pologne appuie également le développement des mesures actuelles propres à accroître la confiance et la sécurité et l'introduction de nouvelles mesures de ce type en Europe centrale qui engloberaient également les opérations aériennes et navales que les Etats mènent indépendamment. La Pologne est en faveur de la limitation des activités militaires, notamment de leur importance, de leur nombre et de leur durée, d'échanges plus intensifs d'informations sur les activités militaires ainsi que d'une ouverture et d'une prévisibilité plus grandes et de l'amélioration des conditions d'observation et d'inspection.

15. Elle a décidé unilatéralement de réduire ses forces armées et ses dépenses militaires, et de restructurer ses propres forces militaires. Les dépenses militaires pour 1989 ont été réduites de 4 % par rapport à 1988 et alors qu'elles

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

représentaient 7,7 % du budget national en 1988, elles n'en constitueront plus que les 5,5 % en 1989. D'ici à la fin de 1990, la Pologne aura réduit son potentiel militaire de 55 000 hommes, 1 269 tanks, 925 véhicules de transport blindés, 1 150 canons, 274 avions de chasse et autre matériel militaire divers. Un total de 50 unités de combat seront démantelées.

16. La Pologne a suivi avec grand intérêt les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Elle attache une importance particulière aux résultats obtenus et en tient compte pour définir son approche à l'égard des questions de désarmement, notamment sur le plan régional.

17. La Pologne a l'intention à l'avenir de continuer de concentrer ses efforts sur le désarmement en Europe, notamment en Europe centrale. En effet, à son avis, la disparition du face-à-face en Europe renforcerait la paix et la sécurité internationales et faciliterait les efforts de désarmement dans d'autres régions et à l'échelle mondiale.

Notes

1/ Confidence-Building Measures in Africa, par Augustine P. Mahinga et Fidelis Nji, Genève, UNIDIR, 1987, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.87.O.5.

2/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.88.0.6.

3/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.89.0.6.

4/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.89.0.5.

5/ La prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires : zones exemptes d'armes nucléaires et zones de paix dans l'hémisphère sud, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.89.0.8.

6/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 634, No 9068.

7/ Ibid., vol. 402, No 5778.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library